

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MARS 2019

I Budget primitif communal

Le conseil municipal sera appelé à prendre connaissance du projet de budget primitif de la commune préparé par la commission des finances pour l'exercice 2019, et devra délibérer sur son contenu.

II Vote des trois taxes communales

Après avoir voté le budget primitif de la commune, le conseil municipal devra décider du montant des taxes communales 2019.

III Budget primitif de l'assainissement

Le conseil municipal sera appelé à prendre connaissance du projet de budget primitif de l'assainissement préparé par la commission des finances pour l'exercice 2019, et devra délibérer sur son contenu.

IV Vote de la taxe d'assainissement

Après avoir voté le budget primitif de l'assainissement, le conseil municipal devra décider du montant de la taxe d'assainissement 2019.

V Jurés d'assises

Comme chaque année, les membres du conseil municipal devront tirer au sort sur le registre électoral les personnes qui peuvent être portées dans la liste préparatoire de la liste annuelle départementale pour l'année 2020 .

VI Rétrocession de concession

Monsieur le Maire présentera la demande d'une administrée qui souhaite rétrocéder sa concession funéraire trentenaire.

En application de l'article L 2122-22 du CGCT toute rétrocession doit être acceptée par le conseil municipal qui devra se prononcer.

VII Acquisition de terrain

Monsieur le Maire rappellera la délibération du 26 juin 2018 dans laquelle le conseil municipal actait la reprise d'un emplacement réservé sur les parcelles C3 et C768, situées route de Saint Hilaire.

A ce jour, il y a lieu de prévoir les écritures budgétaires pour l'acquisition qui s'élève à l'euro symbolique.

Le conseil municipal devra acter l'acquisition à l'euro symbolique.

VIII Compte-rendu des réunions et commissions

IX Questions diverses